

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 9 Juin à 18 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, Mme Annette FREOUX, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Alain DESGRE à M. Joël DANIEL
Mme Annaïg MESTRIC à Mme Françoise BALLESTER
Mme Séverine LE FLOCH à M. Patrice JACQUEMINOT
Mme Françoise HENRIQUEZ à Mme Arlette BUZARE

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	1 ^{er} Juin 2023
Date de l'affichage	2 Juin 2023
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

2023 42 **Ludothèque : tarification 2023**

Rapporteur : J-J Marteil

Pour rappel, la commune envisage de développer un service « ludothèque » au sein de la médiathèque. A cette fin, le Conseil municipal a approuvé par une délibération du 24 mai 2022 le plan de financement nécessaire à la mise en place de ce nouveau service dont l'ouverture est prévue dernier trimestre 2023.

Fonctionnement du service

La Commune de Guidel souhaite par ce nouveau service développer au sein de la médiathèque une offre de prêt de jeux et organiser des temps d'animations réguliers durant l'année.

Il est proposé que ce service soit ouvert aux usagers aux jours et horaires suivants en période scolaire.

- Mercredi : 14h00 -18h30
- Vendredi : 15h00 -18h30
- Samedi : 14h00 - 17h00

Ces horaires pourront varier hors période scolaire afin de tenir compte du fonctionnement de la médiathèque.

Tout abonné pourra emprunter un jeu pour une durée maximale de 4 semaines.

Le fonctionnement sera précisé dans un règlement intérieur spécifique à ce service.

Le mercredi matin et la journée du jeudi seront consacrés à l'accueil du public scolaire et extrascolaire, du RPE etc.

Moyens humains

Comme indiqué à plusieurs reprises il est envisagé le recrutement d'un(e) ludothécaire quelques mois avant l'ouverture au public afin de participer à la mise en place du service.

Un projet de profil de poste est joint en annexe.

Le recrutement par voie contractuelle est privilégié sur la base d'un 30h/semaine.

Ce recrutement est estimé à environ 30 000 € en année pleine.

Il est précisé que ce recrutement peut ouvrir droit à des aides de la CAF. Un dossier a déjà été envoyé à cet effet.

L'offre d'emploi sera mise en ligne courant de la semaine 21 pour une prise de poste mi-août.

Coût financier

Comme rappelé précédemment le Conseil municipal a validé par une délibération en date du 24 mai 2022 le plan de financement triennal nécessaire à la mise en place de la ludothèque (investissement). Au terme de cette délibération le montant nécessaire à l'investissement pour les 3 années à venir est estimé à 41 680 € TTC pouvant être subventionné à hauteur de 40 % (HT) par la CAF. La demande a également été déposée auprès de la CAF.

Il est prévu ainsi 29 680 € TTC la première année pour l'achat de mobiliers, de matériels informatiques et l'achat de 250 jeux puis 6 000 € TTC d'achat de jeux par an les deux années suivantes pour la constitution du fonds.

Abonnement et tarifs

Pour l'année 2023, il est proposé que l'abonnement actuel à la médiathèque donne accès à la ludothèque jusqu'au vote des tarifs 2024 en fin d'année et d'adopter pour 2023 un tarif unique de 5 € pour les personnes qui souhaiteraient bénéficier uniquement du service Ludothèque.

Ces propositions pourront être revues en fin d'année lors du vote des tarifs 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Culture, animations, jumelages et manifestations du 17 mai 2023,

DIT que l'abonnement actuel à la médiathèque ouvre l'accès à la ludothèque.

ADOpte un tarif unique de 5 € pour les personnes qui souhaiteraient bénéficier uniquement du service Ludothèque.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 12 Juin 2023
Le Maire,
Joël DANIEL

